



Circulaire aux administrations communales N°13/2015

Concerne: Contribution 2016

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, je tiens à vous informer que le comité du SYVICOL a décidé, en sa séance du 9 novembre 2015, de fixer à 1,30 € par tête d'habitant la contribution à payer par les communes membres en 2016.

Vous trouverez en annexe le relevé des contributions, basé sur les chiffres établi par le STATEC au 1.1.2015 qui vous permettra d'inscrire, dans le budget de 2016, le montant correspondant à votre commune.

La facture y afférente vous parviendra au début de l'année prochaine.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président.

Emile Eicher

Fax: (+352) 45 30 15 www.syvicol.lu